

Les membres suivants, Fabrice Appels (HAI), Claude Germay remplacé par Michel Halin (LGE), Paul Groos (LUX), Gérard Trausch (NAM), Yves Van Wallendael (BBW) ainsi que Delchef Jean-Pierre (CDA) sont conviés à la réunion de la Commission Législative pour débattre des points suivants.

A. Points discutés

A 1. Statuts et TTA de l'AWBB, saison 2023-2024

La mise à jour des statuts s'est faite avec un certain retard. Le secrétaire s'engage à respecter plus scrupuleusement les délais prévus

A 2. Application de l'article PC 90

À partir du 1er janvier 2024 et mesures transitoires pour la période s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 pour les joueurs ayant eu le statut d'élite sportive lors de la saison 22-23.

Application au 01/01/2024 pour les garçons qui auront 16 ans (messieurs) et 15ans (dames) dans le courant de l'année 2024.

Un inventaire des textes sera fait pour modifier les années de naissance soient aussi reprises dans les autres textes.

A 3. Article PC90 bis et PC 90ter : interprétation modalités à effectuer avant compétition (coupes comprises)

Un oubli a été constaté pour le premier tour des coupes mais tout est en ordre pour le championnat et dès le deuxième tour en coupe.

A 4. Dates des AG

Elles se dérouleront soit à Jambes ou à Saint-Vaast aux dates suivantes : 25/11/2023, 23/03/2024 et 15/06/2024

A 5. Rapport du CJG

A. Art PJ 45, délai de convocation : est-il réaliste d'avoir une réunion obligatoire dans les trois (3) jours de la saisine ? le délai est trop court. Il demande la reprise de l'ancien art PJ 45 avec un délai de 7 jours.

B. PJ 57 b. : suspensions infligées en fin de saison.

Cela fait quelques saisons que les play-offs et matchs de barrage se déroulent jusque fin mai (voir plus loin.)

- Tout membre suspendu en fin de saison, peut y participer du 15 mai au 31 juillet.

- Le solde de sa suspension reprend son cours la saison suivante, celui-ci a la possibilité de jouer en toute impunité entre le 15 et le 31 mai (voir plus longtemps).

- Nous proposons d'allonger la période du 15 au 31 mai inclus, période à laquelle celui-ci ne pourra participer à aucune compétition.

C. PJ 48 non-comparution en séance : le montant de l'amende actuellement prévue est dérisoire à leurs yeux, le CPJ demande de porter ce montant à 20 €. Fabrice répond que ces propositions seront examinées par les Parlementaires lors des prochaines réunions. Le conseil régional judiciaire se réunira dans les plus brefs délais afin de clôturer le dossier.

B. Divers / Agenda saison 2023-24 (dates réunions et rentrées documents)

B 1. Fabrice Appels (président) transmettra un planning aux membres de la CL.

Réunion clôturée à 19h30

Prochaine réunion : mercredi 04 octobre 2023

Président : Fabrice APPELS – Secrétaire : Paul GROOS